

Insee
Mesurer pour comprendre

CONCOURS *Contrôleur interne spécial*

ANNÉE *2026*

INDIQUEZ VOTRE NUMÉRO DE CANDIDAT

N° 

Note :

19,56

N.B. : Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer la provenance de la copie.

ÉPREUVE

de *Questions sur texte administratif*

NOMBRE D'INTERCALAIRES : *1/2*

1. Selon l'article 7 de la loi n° 2010-873 du 27 juillet 2010 relative à l'action extérieure de l'État (texte 1), est créé après de Campus France un conseil d'orientation relatif aux modalités d'accueil des étudiants et chercheurs étrangers en France.

6. Selon l'article 9 de la loi n° 2010-873 du 27 juillet 2010 (texte 1), l'Institut Français se substitue à l'association Cultures France.

8. L'article 12 de cette même loi stipule que le gouvernement remet au parlement un rapport recensant le nombre d'experts techniques internationaux français tous les deux ans. (texte 1)

15. L'agent comptable de Campus France est nommé par arrêté du ministre chargé du budget, après avis du directeur général, selon l'article 13 du décret 2011-2048 du 30 décembre 2011. (texte 2)

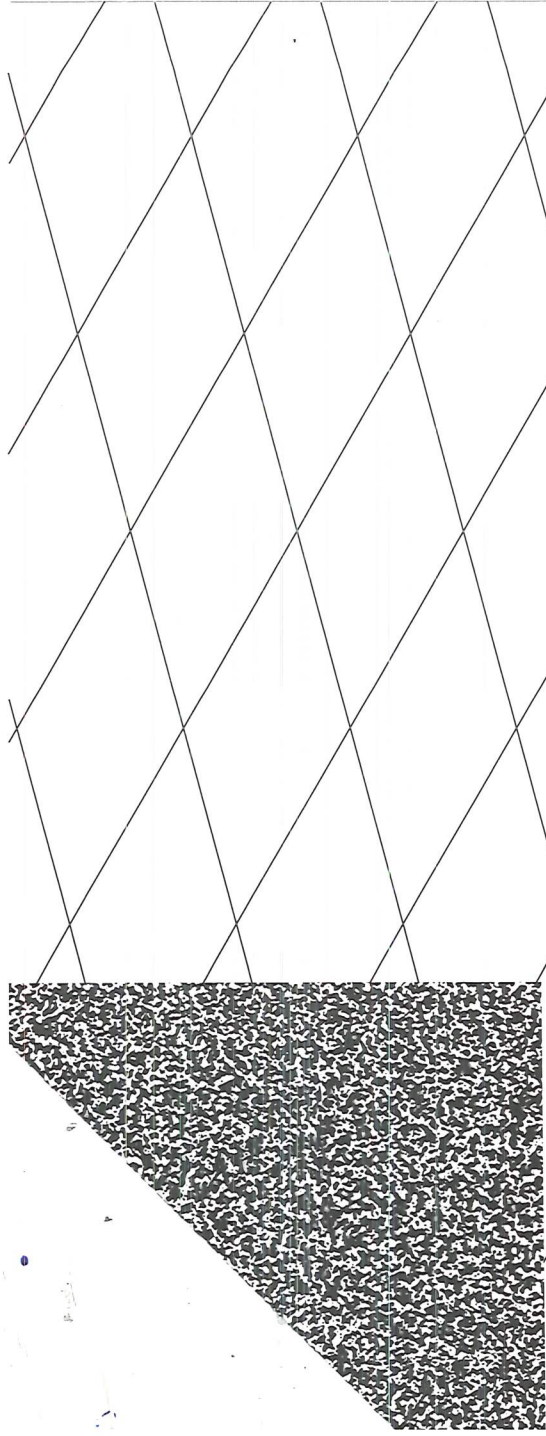
2. Selon l'article 17 du même décret (texte 2), "il peut être inséré dans l'établissement des régions de recherche et des régions d'avances dans les conditions prévues par le décret du 20 juillet 1932".

11. D'après le texte 3 " Bilan 2019-2022 du label "Bienvenue en France" de mai 2023", la labellisation de l'accueil des étudiants étrangers en France et la campagne de communication mondiale sont les actions menées par Campus France pour attirer davantage d'étudiants étrangers en France.

Partie A

4. Selon l'article 14 du décret n° 2011-2048 du 30 décembre 2011 relatif à Campus France, le président du conseil d'administration a pour missions de veiller à l'accomplissement des missions de l'établissement et à la coordination de son action avec les autres organismes nationaux et étrangers intervenant dans les mêmes domaines. Il représente également l'établissement dans ses relations avec l'État et signe la convention triennale. Enfin, il fixe l'ordre du jour de sa d'administration. (texte 2)

8. Selon le bilan 2019-2022 du label "Bienvenue en France" (texte 3), les 5 champs d'evaluation des dispositifs d'accueil sont la qualité et l'accessibilité de l'information, les dispositifs d'accueil, l'accompagnement des enseignants, la vie de ce et enfin le suivi post-diplôme.



3. D'après le texte 3, le label "Bienvenue en France" a pour objectif d'attester de la qualité de l'accueil des établissements et de leurs dispositifs, d'accompagner les étudiants internationaux et de faire rayonner l'enseignement supérieur français. Un de ses buts est d'accueillir 500 000 étudiants à l'horizon 2027 en France.

16. Le rapport de la Cour des comptes "Une évaluation de l'attractivité de l'enseignement supérieur français pour les étudiants internationaux" de mars 2025 (texte 4) indique que les différentes formes de mobilité étudiante internationale sont, dans le cadre de la mobilité encadrée d'abord, la mobilité diplômante sous la forme de doubles diplômes et de diplômes conjoints, entre autres ; et ~~entre~~ ~~encadrée~~ la mobilité d'échange, non-diplômante, sous la forme d'accords d'échanges, notamment Erasmus + . Dans le cadre de la mobilité non-encadrée, ~~une~~ ~~le~~ mobilité diplômante, dite "libre" ou d'étudiants dits "free movers".

7. Selon ce même rapport (texte 4), une étude de Campus France montre que le rayonnement culturel de la France en général est le premier motif d'attractivité cité par les étudiants internationaux, à hauteur de 78%.

10. Le rapport de la Cour des Comptes (texte 4) indique que 319 873 étudiants internationaux ont été comptabilisés en France en 2023-2024 (d'après SIES et Campus France).

5. Selon l'Unesco, Eurostat et l'OCDE, un étudiant international est un étudiant ayant reçu sa formation antérieure dans un autre pays et qui n'est pas résident dans son pays d'études actuel (texte 4).

14. Le rapport de la Cour des comptes indique qu'au niveau mondial, les trois principales zones de provenance des étudiants internationaux sont, par ordre d'importance en nombre ~~sont~~ : l'Asie-Océanie avec 2,5 millions d'étudiants, l'Europe (1,5 million) et enfin l'Afrique et le Moyen-Orient (1,1 million). (texte 5)

12. D'après ce même rapport (texte 4), l'Afrique francophone est la zone principale de provenance des étudiants ~~étrangers~~ ^{internationaux} qui choisissent la France (introduction de la partie II). Toutefois, le tableau n°6 de ce rapport montre que c'est la zone "Afrique et Moyen-Orient" qui est en tête avec 50% en 2022-2023, dont 23% pour l'Afrique francophone et 30% pour le Maghreb.



Insee
Mesurer pour comprendre

CONCOURS *Contrôleurs internes spécial*

ANNÉE *2026*

INDIQUEZ VOTRE NUMÉRO DE CANDIDAT

N° *1234*

Note du correcteur :

N.B. : Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer la provenance de la copie.

ÉPREUVE

de *Questions sur le texte administratif*

NOMBRE D'INTERCALAIRES : *2/2*

PARTIE A.

17. Décret n° 2011-2018 du 30 décembre 2011 relatif à Ca

France : le décret est un texte réglementaire établi par le

Président ministre qui les règles de fonctionnement de l'établ

stipule

Campus France.

Préjudice : un préjudice est un tort causé à autrui

Triennale : se dit d'une disposition prise pour une durée

Trois ~~ans~~ ans,

Collégiale : se dit d'une décision prise collectivement

conservation au sein d'un groupe constitué.

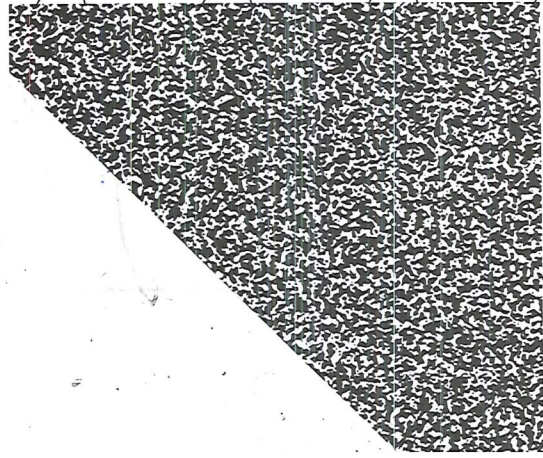
Attributions : les attributions sont les responsabilités

sont confiées à une personne ou un groupe de personnes

13. 134 pays accueillent au moins un espace Campus France ;

le texte 3, Bilan 2019-2022 du label "Bonnevenue en F

de mai 2023".



PARTIE B

En 2023-2024, la France accueillait plus de 400 000 étudiants étrangers. À l'horizon 2027, l'objectif est d'atteindre les 500 000 étudiants. Les bénéfices de l'accueil de ces étudiants prennent au moins trois formes : d'abord, cet accueil renforce les liens amicaux entre les nations, ensuite, il contribue au rayonnement international de la France et enfin, il permet d'attirer de nouveaux talents dans notre pays.

La première dimension pour laquelle cet accueil est bénéfique est ainsi d'ordre diplomatique. L'accueil des étudiants étrangers crée des liens interpersonnels ~~entre~~ entre eux-ci et leurs camarades français mais aussi renforce les liens institutionnels entre les établissements d'enseignement supérieurs français et les établissements étrangers dont ~~ils~~ ^{ceux} proviennent où vers lesquels ils se dirigent. Ce renforcement des relations internationales dans leurs

aspects individuels et collectifs ~~peut~~ peut permettre de générer de la bienveillance vis-à-vis de notre pays.

De plus, en accueillant des ~~et~~ étudiants étrangers, la France accroît son rayonnement culturel et scientifique international. Les enseignements dispensés en français peuvent tendre à soutenir la place de notre langue dans le monde académique. La participation internationale au sein des universités peut également mettre en avant la qualité de la recherche française.

Enfin, il est de l'intérêt de la France d'accueillir des

étudiants car cela peut permettre de faire venir de nouveaux talents. La qualité de vie, couplée à un accueil structuré et généreux, a le potentiel de ~~voir s'installer~~ créer le désir de s'installer en France chez des jeunes femmes et hommes talentueux et travailleurs qui contribueront par leur créativité à l'essor de l'activité économique de demain.

En somme, accueillir des étudiants étrangers en France a le mérite de renforcer notre pays dans son économie et dans son prestige, tout en tissant des liens solides de coopération et d'amitié internationales.